



AVANTI !

L'Assemblée Générale de l'ASF, qui s'est tenue le 24 juin, a été l'occasion de dresser le bilan de l'activité récente de nos trois cents adhérents, qui, à travers leurs différents métiers, financent les projets des acteurs économiques que sont les entreprises et les ménages.

Nos activités sont le miroir de la santé de notre économie. L'image qu'il renvoie en cette fin de premier semestre est bien terne. A l'exception de l'affacturage, tous nos métiers souffrent, handicapés par une conjoncture économique morose. En parallèle, les contraintes réglementaires qui pèsent sur eux s'alourdissent et se multiplient. Suites de la réforme du statut des établissements de crédit, juste prise en compte des spécificités de nos professions dans les textes à venir, encadrement du shadow banking et respect de l'égalité de concurrence en Europe, réglementation du crédit à la consommation et de la lutte contre le surendettement... les sujets d'inquiétude sont nombreux et le cadre réglementaire toujours pas stabilisé. C'est le message que j'ai, au nom de l'ASF, passé au Gouverneur de la Banque de France, qui a honoré de sa présence notre Assemblée Générale. J'ai trouvé un esprit attentif à nos préoccupations.

En cette deuxième partie d'année, il nous faut concentrer nos efforts sur les trois axes stratégiques que le Conseil a définis pour notre association en 2014 - 2015. Tout d'abord, nous allons intensifier nos actions d'influence au niveau européen, dans un contexte de profond renouvellement du Parlement européen et de la Commission. Ensuite, nous allons mettre en valeur le rôle des métiers de l'ASF, tels que l'affacturage, le crédit-bail, les cautions... dans le financement des PME et TPE. Ces entreprises sont celles qui permettront le retour de la croissance en France, un thème de grande attention pour les pouvoirs publics comme pour les médias. Auprès de ces décideurs, européens et français, nous nous devons d'être force d'appui et de propositions techniques pour lever les freins à la consolidation de la très fragile reprise qui s'esquisse. Enfin, nous allons renforcer la communication que nous faisons sur notre médiation de branche, pilier indispensable de la confiance de nos clients.

C'est à faire progresser nos actions et nos succès sur tous ces sujets, dans la défense des intérêts de nos adhérents, que s'attacheront en ce second semestre les instances de gouvernance et les équipes de l'ASF. Merci de votre confiance. C'est notre moteur.

Philippe Dumont

Sommaire

ACTUALITÉ

p.2 Élections européennes : l'orage est loin d'être passé

p.4 Le Gouvernement Valls : quelles conséquences pour l'ASF et pour le Parlement ?

p.6 à 8 Tableau de bord ASF

p.9 à 14 Enquête de satisfaction de l'ASF, année 2013

VIE DE L'ASF

p.15 Réélection du Bureau et du Président de l'ASF

p.16 à 20 Actualité des Commissions

p.21 Nouveaux membres

p 22 Carnet / Agenda

p 25 et 26 Stages ASFFOR

ELECTIONS EUROPÉENNES : l'orage est loin d'être passé

Au lendemain des élections européennes du 25 mai dernier, l'ancien vice-chancelier allemand Joschka Fischer écrivait dans une opinion publiée sur la plateforme Project Syndicate : « *L'histoire récente de l'Europe regorge de commémorations et anniversaires, tous étroitement liés au nationalisme. Il semble pourtant que les espoirs d'avenir de nombreux Européens s'appuient de nouveau sur ces tendances nationalistes, alors qu'une Europe unifiée, garante de la paix entre les peuples européens depuis 1945, est perçue comme un poids et une menace. Voici le véritable sens des résultats des élections européennes 2014 au Parlement européen.* »¹

Ne nous y trompons pas, même si les familles politiques historiquement pro-européennes –démocrates chrétiens du PPE et sociaux-démocrates du groupe S&D– arrivent bien en première et deuxième position, il s'agit d'une victoire à la Pyrrhus : le PPE perd 53 sièges, le plus fort recul de son histoire, des sièges qui ne vont ni au centre, ni à gauche, mais à l'extrême-droite, tandis que le S&D se fait grignoter par l'extrême-gauche et que le centre –comprenant libéraux et écologistes– se réduit comme peau de chagrin. Les forces politiques pro-européennes gardent donc la majorité à Strasbourg, c'est vrai, mais une majorité réduite et sous une pression croissante des extrêmes.

Le Parlement européen ne sera en conséquence pas paralysé : ces familles politiques sont habituées à négocier des compromis pour parvenir à des majorités larges. La pression des extrêmes devrait les pousser à aller plus loin dans la recherche de telles majorités. Mais il serait également dangereux d'ignorer par ce biais le malaise exprimé par une part croissante des électeurs européens : les sondages Eurobaromètre montrent qu'une majorité d'Européens considèrent encore l'appartenance de leur pays à l'UE comme « une bonne chose », mais les urnes expriment, plus ou moins fortement dans chaque pays, un rejet de « cette » Europe. Ce 25 mai est peut-être la dernière chance donnée par les électeurs à leurs dirigeants de réformer l'Union européenne mais aussi les Etats membres, pour redonner aux Européens des perspectives d'avenir attrayantes.

La France, elle, ne se tire pas de cette aventure sans de sérieuses égratignures. Un tiers de sa délégation au Parlement européen n'appartient à aucun groupe politique et ne pourra de ce fait briguer aucune fonction d'influence au sein de l'institution ni peser véritablement dans les débats. De nombreux députés expérimentés et influents se sont vus congédier par les électeurs et la place des partis de gouvernement français au sein des grands groupes politiques du Parlement européen s'en trouve affaiblie –l'UMP passe

¹ Joschka Fischer, « Europe's Nationalists on the March », Project Syndicate, 31 mai 2014 (<https://www.project-syndicate.org/commentary/joschka-fischer-asks-why-so-many-europeans-are-turning-to-an-ideology-that-has-meant-only-war-and-destruction>)



ainsi de la deuxième à la troisième place au sein du PPE. Mais c'est surtout en termes d'image que la France a perdu ce 25 mai : pour nos partenaires, la crédibilité de l'engagement français pour « une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe » est de plus en plus faible.

Les tractations ont été bon train pour choisir qui sera le prochain candidat de la Commission européenne. Qui emportera la timbale ? Jean-Claude Juncker paraissait à première vue le mieux placé, mais son sort a dépendu largement du soutien qu'a bien voulu lui donner la chancelière allemande. D'autres noms ont été évoqués, hors du cercle des « Spitzenkandidaten », les candidats désignés par les partis européens. Mais si le Conseil européen devait désigner un candidat extérieur, il s'exposerait au risque d'un conflit institutionnel majeur avec le Parlement. Surtout, il décrédibiliserait durablement l'idée que les électeurs peuvent avoir une influence sur le choix de l'exécutif européen, faisant ainsi le jeu de tous ceux qui prétendent qu'il ne peut y avoir de démocratie hors du cadre des Etats-nations.

Quel que soit le remplaçant de José Manuel Barroso, la prochaine Commission européenne ne pourra faire l'économie de réformes profondes : elle devra incarner une offre politique crédible, répondre de manière volontaire à la

demande de changement exprimée par une partie, désormais incontournable, des électeurs. La crise financière et la crise de la dette ont laissé des traces : le chômage, surtout celui des jeunes, est l'une des principales préoccupations des Européens, avec l'immigration. Deux thèmes où l'absence de solidarité entre Etats membres, à laquelle ont semblé se refuser les gouvernements du Nord, a été cruellement ressentie par les pays du Sud de l'Union. Pour contrer l'attrait des extrêmes, il sera primordial que la nouvelle Commission, issue des familles politiques pro-européennes, mette sur la table des initiatives concrètes quant au financement des PME, à l'insertion professionnelle, à la mobilité des personnes au sein de l'Union, à la compétitivité des entreprises européennes et à la réciprocité des échanges dans la concurrence mondiale, des initiatives qui donnent à voir aux électeurs européen que le message a été compris, et que le repli nationaliste n'est pas la seule réponse possible à leurs problèmes, encore moins la meilleure.

■ **SÉBASTIEN COMMAIN,**
ELAN Bruxelles 5 juin 2014

LE GOUVERNEMENT VALLS : quelle conséquence pour l'ASF et pour le Parlement ?

Dans la foulée de la nomination de Manuel Valls à Matignon, un gouvernement restreint de 16 ministres et de 14 secrétaires d'Etat a été nommé les 2 et 9 avril derniers.

L'ASF et les établissements de crédit ont plus particulièrement deux ministres de tutelle :

- **Michel Sapin**, ministre des Finances et des Comptes publics (et Christian Eckert, secrétaire d'Etat au Budget)
- **Arnaud Montebourg**, ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique, auprès duquel **Valérie Fourneyron** puis **Carole Delga, secrétaire d'Etat**, est chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la **Consommation** et de l'Economie sociale et solidaire.

Les échanges ont très rapidement commencé entre l'ASF et ce nouveau gouvernement.

Dès le vendredi 16 mai, **Philippe Dumont** et **Françoise Palle-Guillabert** ont eu des auditions auprès d'**Isabelle Amaglio-Terisse**, directrice du cabinet de Valérie Fourneyron ainsi que de **Guillaume Chabert**, directeur adjoint du cabinet de Michel Sapin.

Douze ministres retrouvent leur siège parlementaire : neuf à l'Assemblée nationale, trois au Sénat.

- **A l'Assemblée nationale** : **Jean-Marc Ayrault** qui avait présidé 15 ans le groupe socialiste, **François Lamy** (la ville), **Philippe Martin** (écologie), **Michèle Delaunay** (personnes âgées), **Marie-Arlette Carlotti** (exclusion), **Guillaume Garot** (agroalimentaire) **Victorin Lurel** (outremer), **Alain Vidalies** (relations avec le parlement) **Cécile Duflot** (logement) qui siège pour la première fois ou encore **Pierre Moscovici** qui pourrait être prochainement nommé commissaire européen par François Hollande.
- **Au Sénat** : **Hélène Conway-Mouret** (Français de l'étranger) **Thierry Repentin** (affaires européennes) et **Nicole Bricq** (écologie).

Les groupes vont donc voir leurs effectifs modifiés. A l'Assemblée, un changement notable est le gain d'un siège pour les écologistes, au détriment du PS qui avec 290 députés ne dispose plus que d'un seul siège de plus que la majorité absolue.

Valérie Rabault devient rapporteure générale de la Commission des finances de l'Assemblée nationale



Parmi les députés **sortants** figure l'une des voies socialistes les plus critiques face à la politique du gouvernement, celle de **Jérôme Guedj** (aile gauche du PS, suppléant de François Lamy) qui a fait partie des quelques 40 députés qui ont refusé de voter en faveur du pacte de stabilité présenté par **Manuel Valls**.

Au Sénat, **Philippe Vigier** sera le nouveau président du groupe UDI (démission de Jean-Louis Borloo) et **Didier Guillaume** remplacera François Rebsamen à la direction du groupe socialiste.



Pour la première fois une députée a été choisie comme rapporteure générale de la Commission des finances en remplacement de Christian Eckert, nommé secrétaire d'Etat au Budget.

Elle devra s'acquitter d'un rôle important, celui de **présenter aux députés les lois de finances** et d'assurer la **liaison entre le Gouvernement et l'Assemblée**, en expliquant les dispositions de ces lois, en proposant des améliorations tout en facilitant la discussion et le vote.

Ingénieur des Ponts et Chaussées, après avoir commencé sa carrière comme conducteur des travaux, Valérie Rabault a évolué dans le domaine bancaire, à la Société Générale, puis chez BNP Paribas.

Elue députée du Tarn-et-Garonne en 2012, elle avait intégré la Commission des finances dont elle était devenue vice-présidente.

Particulièrement en pointe sur les questions économiques et financières, elle a travaillé sur des textes tels que la lutte contre la fraude fiscale ou la séparation des activités bancaires.

Valérie Rabault a notamment **co-présidé** avec Laurent Grandguillaume **les Rencontres parlementaires sur la consommation** organisées par la Commission FEP, le 12 février 2013.

Tableau de bord ASF

L'activité des établissements spécialisés au premier trimestre 2014

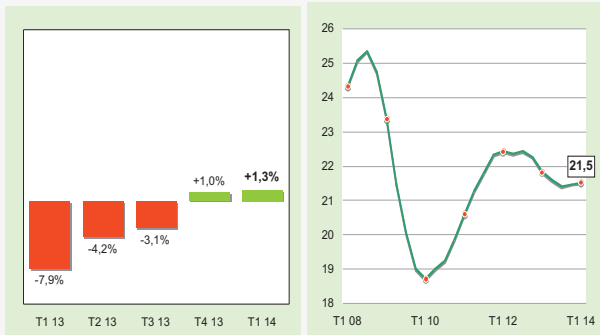
Contrastes

Au premier trimestre 2014, la nette accélération de la croissance de l'affacturage contraste avec les modestes hausses de production du crédit à la consommation et des financements locatifs d'équipement des entreprises et des professionnels.

Les financements aux entreprises et aux professionnels

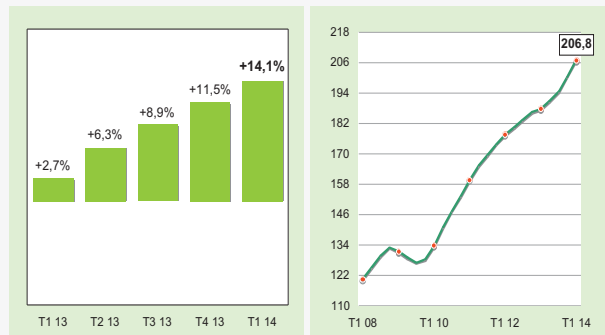
Financements locatifs d'équipement :
une croissance timide
+1,3%

Production trimestrielle - Variation annuelle en % Production trimestrielle - Année mobile (Mds d'euros)



Affacturage⁴ : la confirmation d'une
nette accélération de la croissance
+14,1%

Production⁵ trimestrielle - Variation annuelle en % Production⁵ trimestrielle - Année mobile (Mds d'euros)



La tendance avait été à l'amélioration tout au long de 2013 pour les **financements locatifs** des investissements d'équipement des entreprises et des professionnels¹. L'année commençait par un recul de ces financements de -7,9% sur un an au premier trimestre et se terminait à l'automne par un retour en territoire positif (+1%). Cette **croissance timide** se confirme sur les trois premiers mois de 2014 où la production progresse de **+1,3%** sur un an à **5 Mds d'euros**.

Les opérations avec option d'achat sont les mieux orientées : elles sont en hausse de +3,2% par rapport au premier trimestre 2013 avec 2,8 Mds d'euros, dont **+2,1%** pour les opérations de **crédit-bail mobilier stricto sensu**² (**2,3 Mds d'euros**). Les opérations de location sans option d'achat (location financière et location longue durée) se contractent en revanche de -1% à 2,2 Mds d'euros.

Une part modeste des financements d'équipement s'effectue en outre sous forme de **crédits d'équipement classiques** : **0,7 Md d'euros** au premier trimestre 2014, en recul de **-15,8%** sur un an³.

Le montant des créances prises en charge par les sociétés d'affacturage au premier trimestre 2014 s'établit à **51,6 Mds d'euros**, en progression de **+14,1%** par rapport aux trois premiers mois de 2013. Après quatre trimestres consécutifs d'accélération, le rythme de croissance a été multiplié par plus de 5 par rapport à celui enregistré il y a un an (+2,7% au premier trimestre 2013), atteignant ainsi son plus haut niveau depuis le printemps de 2011.

Après une période de ralentissement, la tendance de fond s'est inversée à l'été 2013 et l'on est maintenant très clairement dans une **phase d'accélération de l'activité**. En termes d'année mobile (production cumulée des quatre derniers trimestres), la progression sur un an à fin mars 2014 est de +10,2% (avec 206,8 Mds d'euros), après +5,6% à la fin du premier trimestre 2013.

On rappelle qu'en 2013, l'affacturage a constitué une solution de financement pour près de 40 000 entreprises, et que sur le marché européen de l'affacturage qui représente environ les 2/3 du marché mondial, la France se situe au deuxième rang derrière le Royaume-Uni.

4. On rappelle que l'**opération d'affacturage** consiste en un transfert de créances commerciales (factures) de leur titulaire à un factor (la société d'affacturage) qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor peut régler par anticipation tout ou partie du montant des créances transférées. La technique de l'affacturage propose **trois services** : le **financement**, puisque, sans attendre l'arrivée à échéance des créances, le client peut percevoir en fonction de ses besoins, et dans des délais très courts (moins de 48 heures), tout ou partie du montant des factures transférées ; la **prévention des risques** et la garantie contre les impayés, puisque le factor propose aux entreprises de les prémunir contre tout risque de défaillance de leurs clients ; la **gestion du compte clients**, puisque le factor se charge de tous les aspects de cette gestion (tenue des comptes, identification et affectation des paiements, recouvrement amiable, pré-contentieux et contentieux des factures). **Les 21 sociétés d'affacturage**, établissements spécialisés, **sont toutes regroupées au sein de l'Association française des sociétés financières (ASF)**.

5. Montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturage (hors opérations de «floor plan» et de forfaitage).

1. Voitures particulières, véhicules utilitaires et industriels, matériel informatique et électronique, biens d'équipement divers.

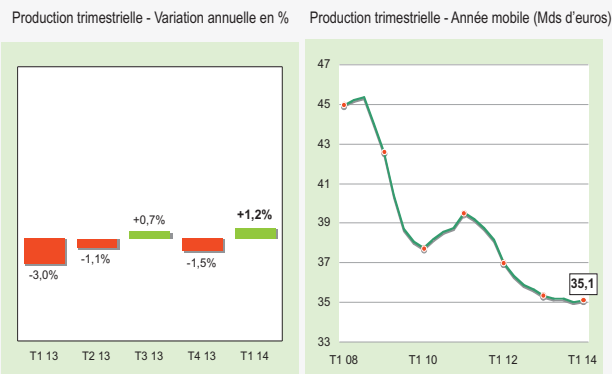
2. Au sens de la loi du 2 juillet 1966.

3. L'évolution de ces financements est marquée par des variations de grande amplitude, la modestie des chiffres les rendant dépendants d'opérations ponctuelles de montant - relativement - important.

L'activité des établissements spécialisés au premier trimestre 2014

Les financements aux particuliers

Crédit à la consommation⁶ : une modeste progression
pour un faible niveau d'activité
+1,2%



La production de nouveaux crédits à la consommation par les établissements spécialisés marque une **faible hausse au premier trimestre 2014** : avec **8,5 Mds d'euros**, elle croît de **+1,2%** par rapport à la même période de l'année précédente. Sur les douze derniers trimestres, c'est seulement la seconde fois - après +0,7% à l'été 2013 - qu'une progression est enregistrée. Le **niveau d'activité** tend à se stabiliser mais demeure encore **très faible** : en année pleine (cumul des quatre derniers trimestres), la production était, à fin mars, avec 35,1 Mds d'euros, inférieure d'environ 10 Mds d'euros (soit près de -23%) au point haut atteint à l'été 2008 (45,3 Mds d'euros).

L'évolution est variable selon les secteurs :

- Les financements destinés à l'**amélioration de l'habitat** et aux **biens d'équipement du foyer** (électroménager,

équipement multimédia, meubles) enregistrent un recul de **-10,1%** par rapport aux trois premiers mois de 2013 à **0,68 Md d'euros**.

- La contraction est de **-1,1%** à **2,6 Mds d'euros** pour les nouvelles utilisations de **crédits renouvelables**. En année pleine, le montant de ces nouvelles utilisations est de 11,1 Mds d'euros (32% du total de la production), soit un montant équivalent à celui enregistré au printemps 1997, mais qui représentait alors 46% de ce même total.
- La performance est positive pour les **prêts personnels**, en hausse de **+3,2%** à **2,8 Mds d'euros**.
- La progression la plus marquée est celle des **financements d'automobiles neuves** (par crédit classique ou location avec option d'achat) : **+4,8%** avec **1,4 Md d'euros**.

L'activité des établissements spécialisés au premier trimestre 2014

Données chiffrées complètes

L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS SPECIALISES AU PREMIER TRIMESTRE 2014 (financement de l'équipement des entreprises et des particuliers, affacturage)			
PRODUCTION - MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS -	1er trimestre 2013*	1er trimestre 2014	Variation 2014 / 2013
1. Equipement des entreprises et des professionnels	5 665	5 607	-1,0%
. Financements par crédit classique (1) (2)	777	654	-15,8%
. Financements par location de matériels	4 888	4 953	+1,3%
. Location avec option d'achat	2 692	2 778	+3,2%
. Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	2 289	2 336	+2,1%
. Autres opérations de LOA (3) (voitures particulières)	403	442	+9,7%
. Location sans option d'achat (4) (5)	2 196	2 175	-1,0%
. Location financière	1 200	1 173	-2,3%
. Location longue durée	996	1 003	+0,6%
2. Equipement des particuliers (crédit à la consommation)	8 365	8 469	+1,2%
. Financements par crédit classique	7 719	7 780	+0,8%
. Crédits affectés	2 369	2 372	+0,1%
. Automobiles neuves	769	789	+2,6%
. Automobiles d'occasion	683	734	+7,5%
. Amélioration de l'habitat et biens d'équipement du foyer (6)	753	677	-10,1%
. Autres biens ou services (7)	164	171	+4,7%
. Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	2 658	2 630	-1,1%
. Prêts personnels (y compris rachats de créances)	2 691	2 777	+3,2%
. Financements par location (8)	646	689	+6,7%
3. Affacturage (9)	45 235	51 592	+14,1%

*Les chiffres concernant 2013 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 1er avril 2014. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Hors crédits-stocks et assimilés.

(2) L'évolution des financements de l'équipement des entreprises et des professionnels par crédit classique est marquée par des variations de grande amplitude, la modestie des chiffres les rendant dépendants d'opérations ponctuelles de montant - relativement - important.

(3) LOA : Location avec Option d'Achat.

(4) NB : Il s'agit de l'activité consolidée des établissements spécialisés (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées) adhérents de l'ASF et des sociétés commerciales spécialisées de droit commun, filiales de groupes auxquels appartiennent les adhérents ASF.

(5) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :

- Les opérations de location financière, qui sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.
- Les opérations de location longue durée, qui sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(6) Electroménager, équipement multimédia, meubles, etc.

(7) Deux-roues, véhicules de loisirs, bateaux de plaisance, divers.

(8) Location avec option d'achat de voitures particulières pour la quasi-totalité.

(9) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

L'enquête annuelle de satisfaction de l'ASF, année 2013 : DE TRÈS BONS RÉSULTATS MAINTENUS

Partie intégrante des engagements qualité pris par l'ASF¹ certifiée par l'AFNOR depuis 7 ans, l'enquête de satisfaction, conduite chaque année, est l'occasion de faire un bilan² des actions menées et des efforts à déployer pour maintenir ou améliorer le service rendu par l'Association.

Il y a lieu de noter que les très bons résultats obtenus par l'ASF s'appuient sur la qualité individuelle des permanents de l'Association, mais aussi sur une méthode de travail, et des normes de fonctionnement (AFNOR, Quali'OP) qui garantissent que les collaborateurs ont les bons réflexes, dans un contexte budgétaire contraint.

Une fois encore, les adhérents ont été nombreux à répondre à la démarche. Pour une septième année consécutive, le nombre de répondants est resté élevé : 117 réponses sont parvenues (108 en 2012, 111 en 2011). **Plus d'un quart des adhérents ont répondu, ce qui est un très bon taux de retour.** A noter que comme l'année passée, des relances ont été mises en œuvre auprès des membres du Conseil et des Commissions.

L'évolution de l'image de l'ASF

Au cours de l'année écoulée, votre image de l'ASF a-t-elle évolué ?

	2013	2012
En mieux	21%	17%
En moins bien	1%	2%
Elle reste bonne	73%	76%
Elle ne reste pas très bonne	0%	0%
Sans opinion	5%	5%

Le niveau de satisfaction global des adhérents s'est amélioré puisque **94 % des adhérents ont une image positive de l'ASF** contre 93 % en 2012. Il est à noter également que comme en 2012, 5 % des répondants sont « sans opinion ».

Cette sensible amélioration est justifiée par :

- une augmentation du nombre d'adhérents considérant que l'image de l'ASF a évolué en mieux (+4 points),
- Une légère diminution du nombre d'adhérents considérant l'image de l'ASF comme moins bonne (-1 point).

¹ Selon les termes de l'engagement : « Une enquête de satisfaction est réalisée au moins 1 fois par an. Elle est effectuée soit auprès d'un échantillon représentatif d'adhérents, soit auprès de la totalité des adhérents. L'enquête est menée par le biais d'entretiens face à face, ou par téléphone, par l'utilisation d'un questionnaire auto administré.

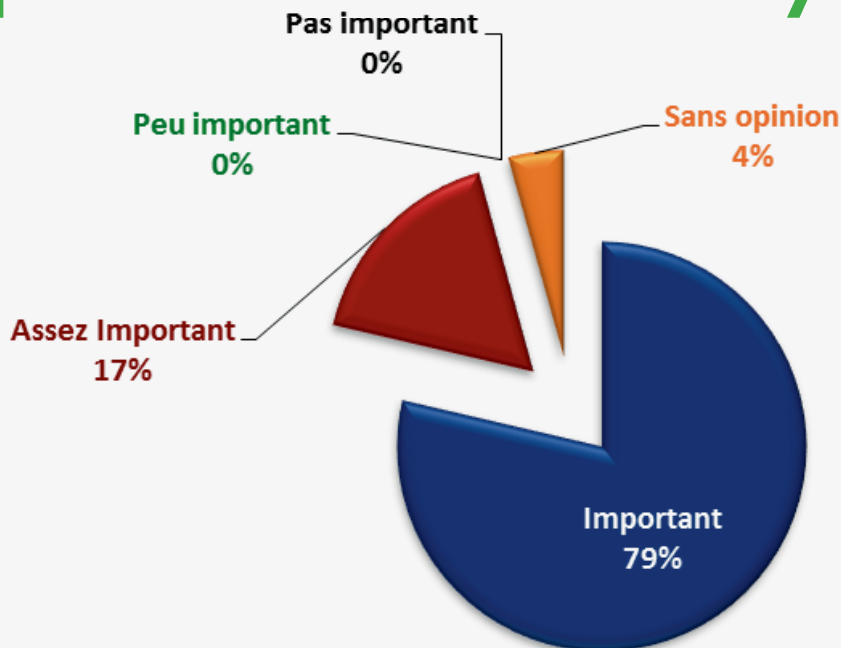
Le champ et la cible de l'enquête de satisfaction sont définis chaque année lors du bilan annuel.

L'exploitation des résultats donne lieu à une analyse des points forts et des points faibles.

L'Organisation Professionnelle définit un pourcentage de satisfaction, au moins pour chaque thème du questionnaire, en deçà duquel un plan d'amélioration est mis en œuvre et suivi. »

² Etude établie sur la base d'éléments analysés par Calix.

Importance de l'ASF à vos yeux (2013)



Pour les adhérents, l'ASF joue toujours un rôle important. Leur appréciation s'améliore d'ailleurs d'année en année et reste à un niveau très élevé (**96 % en 2013 et 2012**, 95 % en 2011 et 94 % en 2010).

Face à la crise, le comportement de l'ASF vous paraît... :

La question portant plus spécifiquement sur le comportement de l'ASF dans la conjoncture actuelle avait été ajoutée en 2008 pour mesurer le degré de satisfaction des adhérents pendant la crise.

	2013	2012
Très satisfaisant	16%	19%
Satisfaisant	75%	72%
Peu satisfaisant	4%	3%
Pas satisfaisant	0%	0%
Sans opinion	5%	6%

En 2013, dans le contexte difficile de crise économique persistante et de surcharge réglementaire, le degré de satisfaction des adhérents concernant le comportement de l'ASF face à la crise reste particulièrement stable et très élevé avec **91 %** depuis 3 ans.

Ce taux de satisfaction resté assez haut est particulièrement remarquable alors même que l'année 2013 a été caractérisée, tout comme ces deux dernières années, par un environnement législatif et réglementaire très chargé.

Les évolutions législatives et réglementaires post-crise ont généré le déploiement d'un plan d'action et de communication spécifique en 2011, maintenu en 2012, 2013 et 2014.

Les plus fortes qualités et les points sensibles

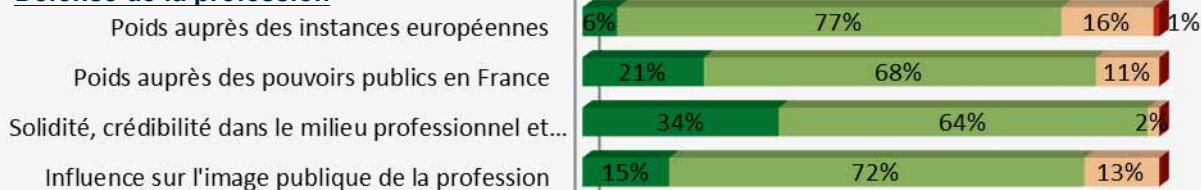
Professionalisme



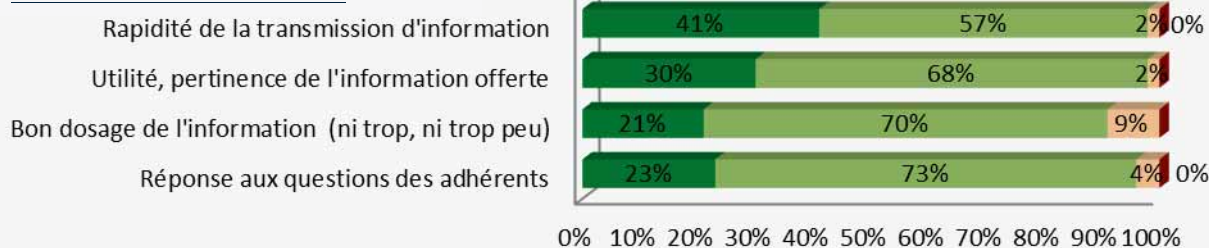
Accueil



Défense de la profession



Information des adhérents



■ Très positive ■ Positive ■ Négative ■ Très négative

Les réactions des adhérents à l'égard de l'ASF sont largement positives. Les réponses « très positives » et « positives » dominent sur tous les points évoqués dans le questionnaire. Le vert figure largement sur la représentation graphique proposée ici. En outre, les réponses « très négatives » (en rouge) sont très peu nombreuses, formulées seulement par une personne, dont les critiques seront examinées.

Parmi les points forts, les compétences techniques de l'ASF sont largement reconnues puisque 97 % sont satisfaits du professionnalisme de l'ASF.

Ce résultat est dû à l'amélioration de 3 des 4 thèmes liés au professionnalisme :

- l'expertise de l'ASF qui est reconnue par 100 % des adhérents ayant répondu (+1 point),
- l'adaptabilité reconnue par 96 % des adhérents (soit +4 points),
- la veille dont le taux de satisfaction est passé de 91 à 98 % cette année (+7 points) ; ce résultat est particulièrement significatif, dans un contexte très changeant, et c'est l'un des points marquants de l'enquête cette année.

Ce résultat est renforcé par la stabilité à un très bon niveau de l'information transmise par l'ASF aux adhérents (96 % en 2013 et 2012). Plus précisément, la qualité et la rapidité des réponses transmises par l'ASF satisfont 98 % des adhérents.

LA LETTRE DE L'ASF N° 161
AVRIL / MAI / JUIN 2014

Le thème le plus sensible, et le plus intéressant, dans les circonstances actuelles, est celui de la **défense de la profession**. C'est l'un des thèmes sur lequel le rôle de l'ASF est particulièrement attendu par ses adhérents, notamment dans le contexte de la réforme des statuts d'établissement de crédit et de sociétés financières, et c'est l'un de ceux sur lequel l'ASF continue de mettre l'accent cette année.

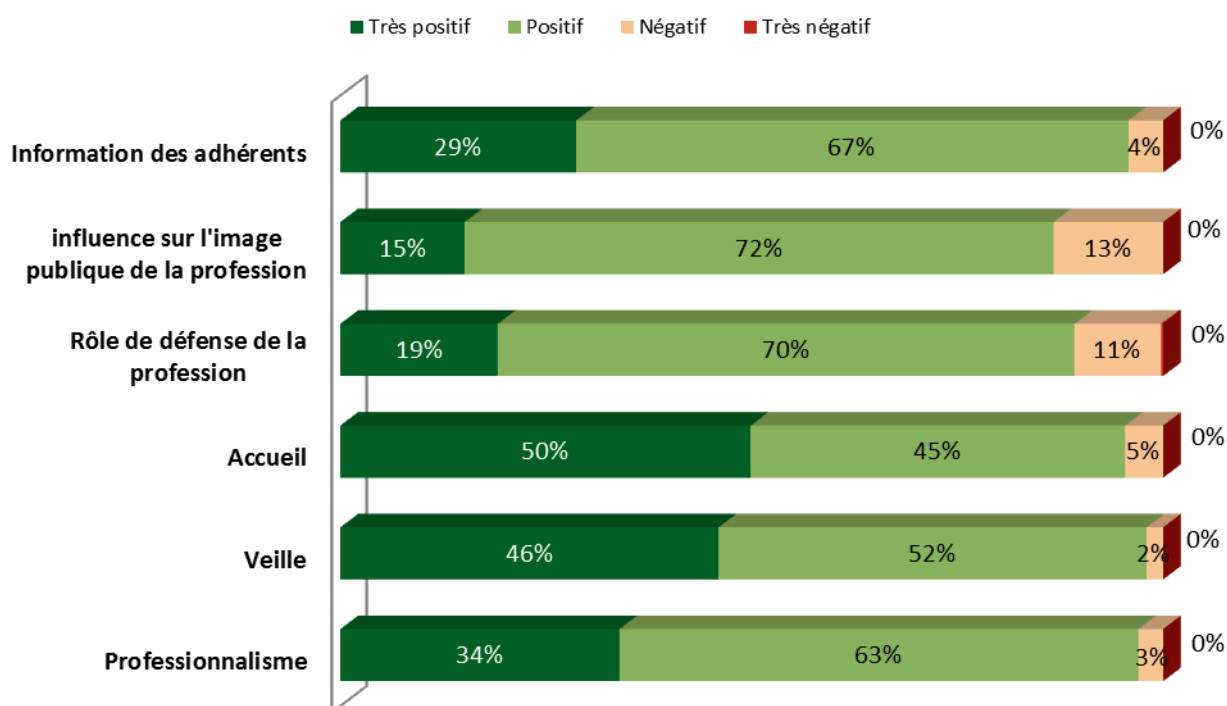
Les actions de l'ASF, en 2011, avaient permis une très **forte progression** permettant de faire passer le taux de satisfaction des adhérents sur ce sujet de **81 % en 2010 à 92 % en 2011**.

La continuité de ces actions en **2012 et en 2013** avec un environnement réglementaire toujours aussi chargé a permis de conserver un bon taux de satisfaction (**89 %**), toutefois on peut noter une certaine variabilité des réponses :

- les appréciations sur le **poids auprès des pouvoirs publics français et des instances européennes sont restées stables**, avec des réponses positives de respectivement **89 %** (90 % en 2012) et **83 %** comme en 2012. Cette stabilité reflète le travail accompli par l'ASF auprès des différentes instances dans un contexte législatif et réglementaire très chargé ;
- **l'influence sur l'image publique de la profession s'effrite légèrement avec 87 % en 2013** contre **91 %** d'opinions favorables en 2012. Cette diminution s'explique notamment par la gestion de dossiers particulièrement difficiles dans le domaine du crédit à la consommation ;
- l'opinion sur **la solidité et la crédibilité de l'ASF dans le milieu professionnel et institutionnel reste relativement stable avec 98 %** de réponses positives.

On note une légère inflexion pour la thématique de **l'accueil** avec 95% de réponses positives cette année contre 96% en 2012, liée notamment à une baisse des réponses positives sur la thématique « **Qualité de la relation, sens de l'accueil** » (-3 points).

Avis 2013 des adhérents sur les engagements QUALI'OP



La satisfaction des adhérents est très homogène sur l'ensemble des engagements de qualité de l'ASF.

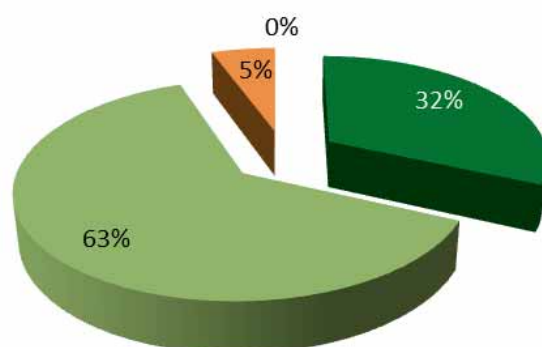
Encore à un très bon niveau, les thèmes « influences sur l'image publique de la profession » et « rôle de défense de la profession » ont légèrement diminué. A l'inverse, les thèmes « Professionnalisme » et « Veille » ont fortement progressé, alors même que la période est encore particulièrement difficile et les moyens contraints.

Les méthodes de travail sur lesquelles s'appuie l'ASF associées aux quelques normes de fonctionnement ont fait leurs preuves et garantissent les bons réflexes des permanents de l'ASF.

Le tableau de la **satisfaction globale est largement positif pour 95 %** des répondants (94 % en 2012). Il est important de relever qu'aucun adhérent n'a exprimé d'opinion très négative. Comme à l'accoutumée l'ASF s'attachera à rechercher les raisons qui poussent certains adhérents à avoir une opinion plutôt négative - en orange sur le schéma ci-dessous - (5 % contre 6 % en 2012).

Satisfaction globale 2013

■ Très positive ■ Positive ■ Négative ■ Très négative



La hiérarchie des préoccupations des adhérents

Interrogés sur les points qu'ils jugeaient les plus importants, les adhérents ont fourni les réponses représentées sur ce graphique :

Légende :

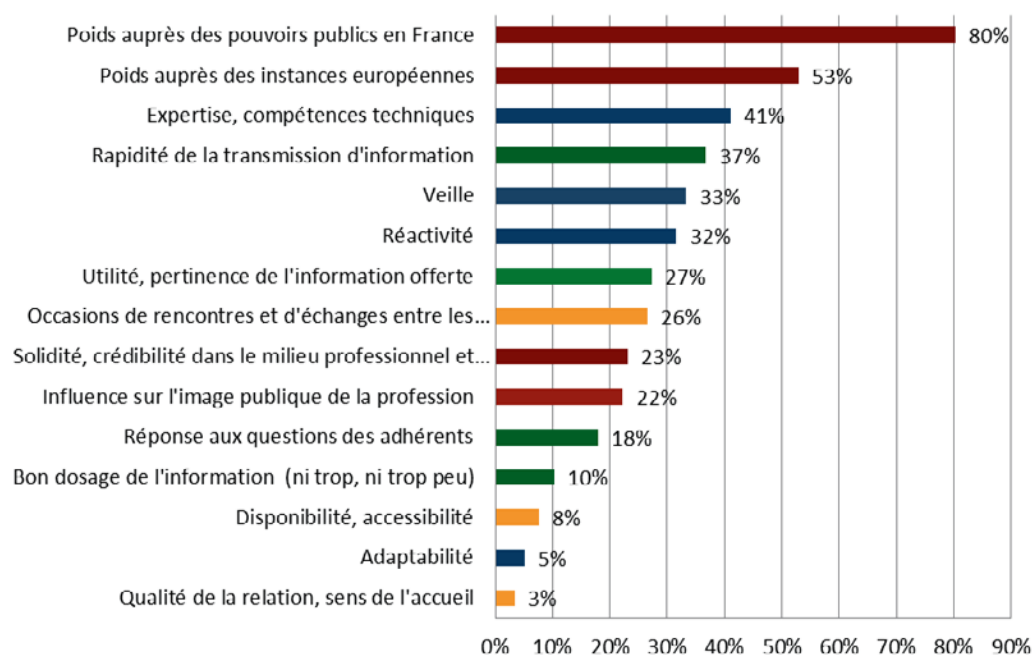
Rouge : le rôle de défense de la profession

Bleu : le professionnalisme

Vert : l'information des adhérents

Orange : l'accueil

Importance de chaque item pour les adhérents (2013)



De façon générale, on note une importance certaine pour les adhérents du **rôle de défense de la profession** (2 items sur 4 en tête des critères d'importance) et du **professionnalisme** (3 items sur 4 en tête des critères d'importance).

Le thème sur lequel le rôle de l'ASF est particulièrement attendu est celui du **poinds auprès des pouvoirs publics en France**. Le contexte actuel avec, notamment, la réforme des statuts qui touche tous les adhérents et la loi Hamon, ainsi que la complexité des sujets accroissent les préoccupations des adhérents en ce domaine ; 80 % des répondants jugent ce point déterminant.

Le second thème sur lequel le rôle de l'ASF est également attendu est celui du **poinds auprès des instances européennes**. 53 % des adhérents considèrent ce point comme important ; c'est 5 points de plus que l'année passée mais c'est encore très peu au regard des enjeux européens, compte tenu du rôle de plus en plus grand des pouvoirs publics européens dans la production du cadre réglementaire.

Une vigilance devra être apportée concernant ce thème qui voit son taux de satisfaction stable autour de 83 % sans doute en raison de la complexité et des enjeux politiques du dossier CRD IV. C'est donc l'un des axes retenus dans le plan stratégique de l'ASF pour 2014/2015.

En troisième position se trouve le sujet de **l'expertise et des compétences techniques** avec 41 % (57 % en 2012). La forte satisfaction des adhérents sur ce sujet depuis quelques années, incite ces derniers à mettre la priorité sur les autres sujets que sont le poids de l'ASF auprès des pouvoirs publics français et des instances européennes.

Dans la continuité des items précédents et pour garantir le professionnalisme et la bonne communication des sujets travaillés par l'ASF, sont considérés comme important pour plus de 30 % des adhérents : **la rapidité de la transmission d'information** avec 37 %, **la veille** avec 33 % et la **réactivité** avec 32 %.

Pour compléter l'importance des sujets liés au professionnalisme et à l'information, près de 25% des adhérents considèrent comme importants les thèmes suivants :

- **l'utilité et la pertinence** de l'information offerte avec 27 %,
- **les occasions de rencontres et d'échanges** avec 26 %,
- **la solidité et la crédibilité dans le milieu professionnel** avec 23 %,
- **l'influence sur l'image publique de la profession** avec 22 %.

A l'autre extrémité de la hiérarchie, deux des items liés à l'accueil (en orange) et deux des items liés à l'information des adhérents sont relégués en bas du graphique. Ils sont sans doute considérés d'autant moins importants qu'ils donnent entière satisfaction. Ce sont des points qui néanmoins relèvent d'une vigilance naturelle de l'ASF.

Les remarques et suggestions

Les adhérents étaient invités, s'ils le souhaitent, à s'exprimer en toute liberté pour compléter les réponses qu'ils avaient données aux questions posées.

En 2013, parmi les pistes d'améliorations « ponctuelles » proposées, on trouve des demandes de réunions en confcall ou en visioconférence, l'amélioration des modalités de demande d'identifiant et mot de passe pour le site internet. Ce dernier point a été techniquement résolu par les informaticiens de l'ASF.

D'autres demandes sont plus substantielles : développer la communication par informatique et limiter les envois « papier » (à cet égard la dématérialisation des circulaires, qui avait été demandée l'an dernier, est en cours), communiquer plus rapidement les statistiques professionnelles, faire davantage de réunions autour des sujets de fraude, de conférences de l'ASFFOR, favoriser les réunions intra membres au-delà des commissions métiers, faire une cartographie des risques à venir afin d'être moins en mode réactif et partager encore plus d'information, mieux défendre nos métiers, mieux anticiper et valoriser notre image.

RÉÉLECTION DU BUREAU ET DU PRÉSIDENT DE L'ASF

Philippe DUMONT, Directeur Général de CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE, a été réélu Président de l'Association française des Sociétés Financières (ASF), lors du Conseil du 25 juin 2014.

Ont été reconduits en tant que vice-présidents :

Dominique GOIRAND, Président-Directeur Général de la FINANCIERE D'UZES (Anciennement WOLFF-GOIRAND, Agents de Change)

Didier HAUGUEL, Président de FRANFINANCE et Directeur des Services Financiers spécialisés et Assurances de la SOCIETE GENERALE

Thierry LABORDE, Président-Directeur Général de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE - BNP PARIBAS PF

Eric SPIELREIN, Administrateur-Secrétaire Général de la DIAC et Secrétaire Général, Membre du Comité Exécutif de RCI BANQUE (groupe RENAULT)

Michel COTTET, Directeur Général de la SIAGI, a été renouvelé dans ses fonctions de Trésorier.

COMPOSITION DU CONSEIL DE L'ASF AU 25 JUIN 2014

Après l'Assemblée générale de l'ASF du 24 juin, le Bureau du Conseil est ainsi composé :

Président :	Philippe DUMONT , Directeur Général de CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE
Vice-Présidents :	Dominique GOIRAND , Président-Directeur Général de la FINANCIERE D'UZES (Anciennement WOLFF-GOIRAND, Agents de Change)
	Didier HAUGUEL , Président de FRANFINANCE et Directeur des Services Financiers Spécialisés et Assurances de la SOCIETE GENERALE
	Thierry LABORDE , Président-Directeur Général de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE - BNP PARIBAS PF
	Eric SPIELREIN , Administrateur-Secrétaire Général de la DIAC et Secrétaire Général, Membre du Comité Exécutif de RCI BANQUE (groupe RENAULT)
Trésorier :	Michel COTTET , Directeur Général de la SIAGI
Délégué Général :	Françoise PALLE-GUILLABERT

Après les élections intervenues à l'Assemblée générale du 24 juin 2014, les autres membres du Conseil sont les suivants :

Philippe ALEXANDRE, Directeur Général de BANQUE PSA FINANCE

Gils BERROUS, Président de NATIXIS FACTOR et Membre du Comité de Direction Générale de NATIXIS

Albert BOCLÉ, Président de SOGEFINANCEMENT

François BRABANDER, Directeur Général adjoint de NATIXIS LEASE

Philippe CARAYOL, Directeur Général de CREDIT AGRICOLE LEASING ET FACTORING

Arnaud CAUDOUX, Directeur Général Délégué de BPIFRANCE FINANCEMENT

Didier CHAPPET, Administrateur Directeur Général de BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS

Raffaele CICALA, Directeur Général de LASER COFINOGA

Patrice COULON, Directeur Général de GE FACTOFRANCE et Directeur Général adjoint de GE CAPITAL FRANCE

Thierry DUFOUR, Directeur Général Délégué du CREDIT FONCIER DE FRANCE

Annie GAIN, Président du Directoire de COFIDIS

Gilles GALLERNE, Président du Directoire de la CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Michel GARNIER, Président du Directoire de LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT

Eric SHEHADEH, Gérant de GE MONEY BANK

Jean-Pierre VIBOUD, Directeur Général de la BANQUE ACCORD

Jean-Marc VILON, Directeur Général de CREDIT LOGEMENT

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Projet de loi relatif à la consommation

La loi relative à la consommation a été publiée au Journal officiel du 18 mars 2014.

Avant sa publication, le Conseil constitutionnel a été appelé à se prononcer sur les dispositions relatives à l'action de groupe, à la vente à distance et au registre national des crédits aux particuliers. Dans un avis rendu le 13 mars, le registre des crédits aux particuliers a été intégralement censuré par le Conseil constitutionnel qui, tout en reconnaissant que le législateur poursuivait bien un motif d'intérêt général en mettant en place un tel fichier, a toutefois décidé que « *Compte tenu de la nature des données enregistrées, de l'ampleur du traitement de données, de la fréquence de son*

utilisation, du grand nombre de personnes susceptibles d'y avoir accès et de l'insuffisance des garanties relatives à l'accès au registre, (...) la création du registre national des crédits aux particuliers porte une atteinte au droit au respect de la vie privée qui ne peut être regardée comme proportionnée au but poursuivi. »

Cette censure a eu pour autre conséquence de supprimer la disposition prévoyant l'entrée en vigueur de la réduction de la durée des plans de surendettement de huit à sept ans.

Une solution législative à cette problématique a été trouvée par le biais du dépôt d'un amendement gouvernemental dans la proposition de loi relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence (proposition Eckert). La proposition de loi, soumise à la procédure accélérée, a été examinée le 20 mai en Commission mixte paritaire qui a retenu une application aux seuls nouveaux dossiers et une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2016.

Textes d'application de la loi relative à la consommation

Deux décrets d'application doivent être pris suite à l'adoption de la loi relative à la consommation. L'un concerne l'offre alternative et ses conditions de présentation, le second les modalités d'application de la suspension au bout d'un an d'inactivité aux contrats de crédit renouvelable en cours à la date de promulgation de la loi.

4^{èmes} Rencontres parlementaires sur la consommation

Le 16 avril, Eric Spielrein, président de la Commission FEP de l'ASF, est intervenu aux 4^{èmes} Rencontres parlementaires sur la consommation organisées par le cabinet Boury. Son intervention portait notamment sur les effets de l'alourdissement de la réglementation sur l'activité du crédit à la consommation ainsi que la prévention du surendettement sur laquelle les acteurs concernés

sont mobilisés (dispositifs mis en place au sein des établissements pour repérer les clients fragiles et initiatives gouvernementales : Points Conseil Budget, stratégie nationale en matière d'éducation budgétaire, Observatoire de l'inclusion bancaire).

Groupe de travail Financement des particuliers sur les crédits stock

La Commission Financement des particuliers a lancé des travaux sur les crédits stock. Ils s'inscrivent dans le cadre des travaux de l'ASF sur le rôle des établissements spécialisés dans le financement des TPE et PME en France.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Bâle III, CRD4

L'ASF a répondu à la consultation du Comité de Bâle sur le NSFR lancée en janvier 2014, laquelle était ouverte jusqu'au 11 avril 2014. Elle a notamment indiqué que le NSFR n'est pas adapté aux financements spécialisés et qu'il entraîne des effets de bord néfastes pour le financement de l'économie.

Concernant le projet d'acte délégué relatif au LCR, la Commission européenne réfléchit à certains aménagements portant notamment sur l'élargissement de la définition des actifs liquides, et le cap sur les inflows. Ce texte, en cours d'élaboration, est attendu pour fin juin/début juillet et devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

L'ASF est fortement intervenue auprès de l'EBA et de la Commission européenne pour indiquer que les ratios de liquidité, conçus avant tout pour les grandes banques à vocation générale, ne sont pas adaptés aux financements spécialisés, qui participent pourtant au financement des TPE et PME en Europe.

L'ASF suit également les travaux de transpositions de CRD4 portant notamment sur les agréments, la surveillance prudentielle sur base individuelle et consolidée, les règles en matière de gouvernance, en particulier sur le cumul de mandats et la politique en termes de rémunération.

Réforme des statuts

Le décret du 12 décembre 2013 précise les conditions dans lesquelles les sociétés de financement peuvent émettre des titres de créances négociables non assimilés à des fonds remboursables du public. Le décret n° 2014-511 du 20 mai 2014 relatif aux titres de créances négociables prévoit les adaptations nécessaires à la partie réglementaire du Code monétaire et financier pour permettre l'ouverture du marché des titres de créances négociables (billets de trésorerie et BMTM) aux SF.

Loi « Artisanat, commerce et TPE » pour le crédit-bail immobilier

La loi crée un droit de « préférence » en faveur du locataire pour l'achat de l'immeuble qu'il loue lorsque le propriétaire souhaite le vendre. La Commission CBI a rédigé des amendements en faveur d'une adaptation sur la cession-bail et les montages investisseurs. Le texte adopté le 17 avril 2014 par le Sénat n'a pas repris les amendements de la profession.

Réforme de la norme comptable IAS 17 sur les contrats de location

Les Boards IASB et FASB se sont à nouveau réunis en avril 2014 pour tenter de converger sur certains sujets. Quelques points d'accords ont été trouvés (notamment sur les short term leases, la réévaluation et la comptabilisation chez le bail-

leur), mais beaucoup de divergences demeurent (notamment sur la comptabilisation chez le locataire). Les Boards ont confirmé vouloir parvenir à un texte de réforme.

Pour sa part, le monde des professionnels souhaite mettre un terme aux réflexions des boards, qu'une distinction claire entre les contrats de location et les contrats de services soit établie, et qu'un minimum de cohérence entre la comptabilisation chez le preneur et le bailleur soit adopté.

Ce message est actuellement porté par Actéo (Medef), par Leaseurope et par BusinessEurope (dans un courrier du 15 mai 2014 adressé à la Commission européenne, copie à l'EFRAG et à l'IASB) et soutenu par l'ASF.

Fiscalité : TVA et subventions / CET et Refacturation des taxes

Le rendez-vous avec la Direction de la législation fiscale du 7 avril 2014 a notamment permis d'acter que la DLF ne souhaitait pas faire évoluer sa position sur les sujets « TVA et subventions » et « CET et Refacturation des taxes ». Aucune argumentation ne semble en mesure de remettre en cause la position de l'Administration, soucieuse de maintenir le niveau des recettes fiscales. Toutefois, la DLF a proposé qu'un travail de rédaction puisse être mené, en concertation avec les professionnels, pour la rédaction des clauses des conventions tripartites types d'octroi de subventions.

Proposition de directive « Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme »

L'amendement de l'ASF visant à faire reconnaître que le crédit-bail est un « faible risque » et ainsi à obtenir des allègements voire des exonérations en matière d'obligation de vigilance, d'identification et de vérification, a été adopté par le Parlement européen le 14 mars dernier.

Des difficultés de traduction du texte de l'anglais vers le français ont toutefois été relevées. Les pouvoirs publics en sont informés. La dernière étape est celle de l'adoption du texte par le Conseil.

Livre blanc sur le financement de la transition écologique

L'ASF reste en veille sur ce sujet notamment en raison de la conférence bancaire et financière annoncée par le président de la République pour le 23 juin. Ces travaux devraient déboucher sur de nouveaux textes en matière de transition énergétique.

Et aussi ...

- Intermédiaires en opérations de banque
- Location financière et interdépendance des contrats
- Délais de paiement et co-baillage...
- ...

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

FINANCEMENT IMMOBILIER

La Commission FI devient la Commission FRI

Lors de sa réunion plénière du 19 mai 2014, les membres de la Section « Financement Immobilier » ont décidé de rebaptiser leur Section « Financement et Refinancement Immobilier » de manière à accentuer l'orientation de leurs travaux vers les activités de covered bonds et de titrisations (RMBS).

Bâle III, CRD4

L'ASF a répondu à la consultation du Comité de Bâle sur le NSFR lancée en janvier 2014, laquelle était ouverte jusqu'au 11 avril 2014. Elle a notamment indiqué que le NSFR n'est pas adapté aux financements spécialisés et qu'il entraîne des effets de bord néfastes pour le financement de l'économie.

Concernant le projet d'acte délégué relatif au LCR, la Commission européenne réfléchit à certains aménagements portant notamment sur l'élargissement de la définition des actifs liquides, et le cap sur les inflows. Ce texte, en cours d'élaboration, est attendu pour fin juin/début juillet et devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

L'ASF est fortement intervenue auprès de l'EBA et de la Commission européenne pour indiquer que les ratios de liquidité, conçus avant tout pour les grandes banques à vocation générale, ne sont pas adaptés aux financements spécialisés, qui participent pourtant au financement des TPE et PME en Europe.

L'ASF suit également les travaux de transposition de CRD4 portant notamment sur les agréments, la surveillance prudentielle sur base individuelle et consolidée, les règles en matière de gouvernance, en particulier sur le cumul de mandats et la politique en termes de rémunération.

Réforme des statuts

Le décret du 12 décembre 2013 précise les conditions dans lesquelles les sociétés de financement peuvent émettre des titres de créances négociables non assimilés à des fonds remboursables du public.

Le décret n° 2014-511 du 20 mai 2014 relatif aux titres de créances négociables prévoit les adaptations nécessaires à la partie réglementaire du Code monétaire et financier pour permettre l'ouverture du marché des titres de créances négociables (billets de trésorerie et BMTM) aux SF.

Plan Bâtiment Durable et « Rénovation énergétique en copropriété »

Une réunion du PBD sur les initiatives et outils sur la rénovation énergétique en copropriété a notamment permis de mettre en lumière un marché émergent de la rénovation énergétique en copropriété, la longueur des délais entre l'audit des travaux et leur réalisation (entre 3 et 5 ans), l'effort d'information nécessaire auprès des syndicats et conseils syndicaux. En termes de financement, l'éco-prêt collectif, qui n'est toujours pas opérationnel dans l'attente de la publication des

derniers textes d'application, et l'instabilité juridique qui entoure ces produits, ne favorisent pas le montage financier des dossiers de rénovation énergétique en copropriété.

Les conclusions des travaux ont souligné l'importance croissante de la valeur verte dans la valeur patrimoniale. Il est également considéré que le travail législatif pour permettre la rénovation énergétique en copropriété est réalisé, et que la rénovation thermique gagnerait désormais à être déployée à partir des collectivités locales pour tenir compte des particularismes locaux.

Livre blanc sur le financement de la transition écologique

L'ASF reste en veille sur ce sujet notamment en raison de la conférence bancaire et financière annoncée par le président de la République pour le 23 juin. Ces travaux devraient déboucher sur de nouveaux textes en matière de transition énergétique.

Et aussi ...

- Projet de directive sur le crédit immobilier
- Travaux relatifs au blanchiment
- Travaux du CCSF
- ...

> POUR EN SAVOIR PLUS

Marie-Anne Bousquet-Suhit :
01 53 81 51 70
ma.bousquet@asf-france.com

Cyril Robin :
01 53 81 51 66
c.robin@asf-france.com

Petya Nikolova :
01 53 81 51 69
p.nikolova@asf-france.com

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

SERVICES FINANCIERS

AFFACTURAGE

Bâle III / CRD4 / Statuts

Des échanges entre l'ASF et les pouvoirs publics sont en cours sur plusieurs sujets nécessitant une articulation avec le nouveau statut de société de financement (accès aux systèmes de paiement CORE et TARGET, champ de compétence du Fonds de garantie des dépôts et résolution, cession de créances en collatéral des opérations de refinancement BCE). L'ASF et EUF ont d'autre part poursuivi leur action auprès de la Commission européenne et du Comité de Bâle en faveur de l'adoption de règles prudentielles en matière de liquidité (LCR et NSFR) adaptées à l'affacturage.

EU Federation : Association européenne d'affacturage

L'Assemblée générale a adopté les comptes 2013 et le budget 2014 et modifié les règles prévues par les statuts concernant la présidence (possibilité d'un troisième mandat) et la vice-présidence (création d'un second vice-président). Outre l'action d'EUF en matière de liquidité, cf. supra, on note en particulier qu'une nouvelle version de l'étude sur l'affacturage en Europe, pour appuyer la communication et le lobbying d'EUF, a été établie et que le Comité statistique a diffusé les chiffres 2013.

Statistiques

La réflexion sur l'enrichissement des statistiques de l'ASF sur l'affacturage est en voie de finalisation. Une enquête-test va prochainement être lancée.

Dématérialisation

En lien avec les autres acteurs français concernés et avec l'aide de consultants, l'ASF poursuit sa démarche visant à faire valider par l'ISO des messages normalisés destinés à être échangés entre les protagonistes de l'affacturage. L'ASF a saisi officiellement le 19 mars l'autorité d'enregistrement (RA) de l'ISO. Le dossier devrait prochainement être transmis au SEG (instance de l'ISO chargée de l'examen au fond).

Observatoire du financement des entreprises

L'Observatoire est chargé par le ministre de l'Economie d'établir pour mi-juin un rapport sur le financement des TPE¹. Dans ce cadre, l'ASF a rencontré Jeanne-Marie Prost, présidente de l'Observatoire et médiatrice

nationale du crédit et a contribué aux travaux de l'Observatoire. Le rapport a été remis le 27 juin à Arnaud Montebourg et Michel Sapin.

Groupe de travail Affacturage sur le financement des TPE / PME

La Commission Affacturage a lancé des travaux sur le financement des TPE/PME par les factors. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des travaux de l'ASF sur le rôle majeur joué par les établissements spécialisés dans le financement des PME / TPE, axe stratégique de l'Association pour 2014.

SOCIÉTÉS DE CAUTION

Réforme des statuts / Bâle III - CRD4

La profession reste inquiète de l'application des règles de gouvernance issues de la directive fonds propres modifiée (CRD4). Les inquiétudes se focalisent plus particulièrement sur les problèmes posés par la non-reconnaissance de la qualité de dirigeant responsable du président et par la règle de non-cumul des fonctions de président et de directeur général.

La mise en place d'un statut national de société de financement devrait pouvoir justifier que, compte tenu de ses spécificités, le cautionnement délivré dans le cadre de ce régime échappe aux règles de la CRD4 qui s'appliquent en droit européen aux seuls établissements de crédit.

Il est convenu d'engager des démarches pour obtenir à terme des dérogations à l'application de ces règles aux sociétés de financement délivrant des cautions et un moratoire dans l'immédiat.

Colloque ASF / FFSA

Deux réunions ont eu lieu entre l'ASF et la FFSA afin de dé-

terminer les axes et les modalités du colloque que les deux associations souhaitent organiser de concert sur la caution.

Il est envisagé une action pédagogique, visant à mettre en avant l'utilité de la caution. L'objectif serait en particulier de sensibiliser au fait que la caution répond à des règles techniques de fonctionnement.

Interviendraient des adhérents des deux associations ainsi que des professionnels cautionnés.

La manifestation pourrait avoir lieu à partir du mois d'octobre 2014.

Groupe de travail ASF sur le financement des PME

La Commission Caution participe aux travaux lancés par l'ASF visant à valoriser le rôle des financements spécialisés dans le financement des TPE/PME.

La Commission a mis en avant l'intérêt de distinguer le financement des TPE et des PME, les problématiques divergeant selon la taille des entreprises. Elle a constitué un groupe de travail dédié qui a proposé les premières pistes de messages clés et de données statistiques à collecter.

¹ Etat des lieux du financement des TPE : besoins et modes de financement, conditions, difficultés éventuelles.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

SERVICES D'INVESTISSEMENT

PSI

Conventions producteurs/ distributeurs

L'ASF a participé à la concertation de place sur les projets de recommandation concernant les contrats d'assurance-vie (ACPR) et de position-recommandation concernant les instruments financiers (AMF), qui entendent clarifier les responsabilités de chacune des parties à la convention en matière de processus de validation des documents publicitaires et de transmission des informations permettant d'apprécier les caractéristiques d'un produit. L'ASF a notamment souhaité :

- une limitation de l'application des recommandations aux opérations à venir ;

- que les textes prévoient la possibilité pour le distributeur de ne pas revenir à chaque campagne publicitaire vers le producteur pour le consulter lorsque les messages publicitaires respectent un cahier des charges validé par le producteur ;

- qu'une délimitation soit apportée à la notion de « Communication à caractère publicitaire », non définie juridiquement, par exemple en indiquant des exemples de support n'entrant pas dans son champ.

Par ailleurs, demander au producteur la production d'un « avis » sur les communications à caractère publicitaire qui lui sont soumises semble aller au-delà de la réglementation actuellement en vigueur.

Une nouvelle réunion est prévue avec l'ACPR.

PEA /droits et bons de souscription ou d'attribution attachés à des titres éligibles au PEA

La loi de finances rectificative pour 2013 a interdit le placement sur un PEA des droits et bons de souscription ou d'attribution attachés à des titres éligibles au PEA. Cela conduit à inscrire ces droits et bons, et les titres issus de leur exercice, sur un compte-titres différent de celui du PEA et à les imposer selon le régime de droit commun applicable aux valeurs mobilières.

A la suite de démarches de place, la DLF a admis que les droits préférentiels de souscription (DPS)² puissent, sous conditions, être inscrits, puis exercés ou cédés, dans un PEA, ou un PEA-PME, à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'ASF a demandé à la DLF que cette tolérance soit aussi ouverte aux droits d'attribution d'actions gratuites³ mis en place par un certain nombre de sociétés.

PEA / PME

Le PEA-PME prévu par la loi de finances pour 2014 a été complété par un décret du 4 mars. Sont éligibles à ce nouveau dispositif, au plafond de 75000€ et à la fiscalité alignée sur celle du PEA, les actions et parts sociales des PME et ETI⁴ ainsi que les parts d'organismes de placement collectif, à condition qu'ils soient investis à 75 % en titres émis par les PME et ETI. Les obligations sont éga-

lement éligibles, mais seulement via des parts de fonds. Afin de permettre aux porteurs de parts de fonds de justifier de l'éligibilité de leur investissement au plan, les sociétés de gestion doivent s'engager, dans un document destiné aux souscripteurs, à investir leurs actifs de manière permanente pour plus de 75 % en titres éligibles et indiquer dans leurs rapports annuel ou semestriel la proportion d'investissements en titres éligibles effectivement réalisés.

L'éligibilité de titres s'apprécie au moment de l'investissement.

Les difficultés posées par le PEA-PME résident en particulier dans la détermination, dans des conditions juridiquement sécurisées, des entreprises éligibles. Cette problématique se pose notamment pour les sociétés faisant partie de groupe, car l'éligibilité des titres s'apprécie dans ce cas au regard des données du groupe. Afin de répondre à cette difficulté, le ministre de l'Economie et des Finances a appelé dans un communiqué de presse du 25 mars les émetteurs cotés sur Euronext et Alternext à signaler publiquement leur éligibilité au dispositif.

La profession est favorable à ce dispositif et note qu'il reçoit un bon accueil d'un certain nombre de clients sensibles à l'idée de participer à la relance des PME et de l'industrie.

> POUR EN SAVOIR PLUS

Antoine de Chabot :

01 53 81 51 68

a.dechabot@asf-france.com

Grégoire Phélip :

01 53 81 51 64

g.phelip@asf-france.com

Petya Nikolova :

01 53 81 51 65

p.nikolova@asf-france.com

² Droits, prévus par l'article L.225-132 du Code de commerce, émis dans le cadre d'une augmentation de capital

³ Droits mis en œuvre dans le cadre d'augmentation de capital par incorporation de réserves

⁴ Entreprises de moins de 5000 employés, 1,5 milliard de CA ou 2 milliards de total de bilan

ASF NOUVEAUX MEMBRES

MEMBRES DE DROIT

ABC GESTION

Société de gestion de portefeuille filiale de
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK.
Président-Directeur Général : **Eudes COVO**
Administrateur-Directeur Général Délégué : **Cyril LESAGE**

EUROTITRISATION

Société de gestion de portefeuille contrôlée par CREDIT AGRICOLE
CORPORATE AND INVESTMENT BANK, NATIXIS et BNP PARIBAS.
Président : **Richard SINCLAIR**
Directeur Général : **Jean-Marc LEGER**

301 ADHÉRENTS À L'ASF

SECTION	Membres de droit	Membres correspondants	Membres associés
Affacturage	14	-	-
Crédit-bail immobilier	28	-	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	44	1	-
Financement de l'équipement des particuliers	54	7	-
Financement et refinancement immobilier	17	1	-
Prestataires de services d'investissement (dont entreprises d'investissement)	43 (33)	2 (-)	- (-)
Sociétés de caution	28	-	-
Sociétés de crédit foncier	9	-	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	3	-	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	8	-	-
Sofergie	6	-	-
Activités diverses	21	2	-
Hors sections	-	-	12
TOTAL¹	276	13	12

¹ Membres de droit et membres affiliés.

CARNET

COMMISSION FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DES PARTICULIERS

Jean-Philippe LABONDE,

Directeur Général Adjoint de SOCRAM BANQUE,
a été élu membre de la Commission en remplacement
de Laurent Di Meglio.

COMMISSION FINANCEMENT ET REFINANCEMENT IMMOBILIER

Isabelle ROSEAU,

Responsable de la structuration - Direction de la Gestion financière de
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH,
a été nommée membre de la Commission.

COMMISSION CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Valérie-Marie AUBIN-VAILLANT,

Directrice Générale de NORD EUROPE LEASE (Groupe CMNE)
a été élue membre de la Commission.

COMMISSION DES CAUTIONS

Madame Marie-George DUBOST,

Présidente du Directoire de CGI BATIMENT,
a été élue membre suppléant de la Commission des Caution.

Monsieur Patrick GERION,

Directeur Général de C.M.G.M.,
a été élu membre titulaire de la Commission des Caution.

agenda actu

Commission FEP.....	3 septembre
Bureau du Conseil.....	4 septembre
Conseil.....	9 septembre
Commission Affacturage.....	12 septembre
Commission Caution.....	19 septembre
Board EUF à Paris.....	24 septembre
Réunion avec les associations de consommateurs.....	26 septembre
Commission CBI.....	1 ^{er} octobre
Commission FLEE.....	3 octobre
Commission PSI.....	6 octobre
Conseil ASFFOR.....	7 octobre
Commission Sofergie.....	15 octobre
Commission Sociale et CNP.....	16 octobre
Commission PSI.....	7 novembre
Board Eurofinas.....	20 novembre
Conseil à Bruxelles.....	2 décembre
Board Leaseurope.....	4 décembre
Commission FLEE.....	19 décembre

MIF/AIFM, EMIR, Titrisation, FATCA, comment ajuster vos offres clients et réussir les défis de la conformité ?

18 SEPTEMBRE 2014

8h30	Accueil café	
9h00	Introduction	Françoise PALLE-GUILLABERT, Délégué Général, ASF
	Bilan réglementaire des dispositions les plus impactantes pour nos établissements spécialisés	Edouard de LENCQUESAING, Délégué général, EIFR
9h30	MIFID : niveau 2 : trois domaines de priorité AIFM-MIFID : vers une convergence réglementaire ? AIFM : Quel encadrement des rémunérations, rétrocessions pour 2015 ? Quel reporting transmettre ?	Sonia CATTARINUSSI Claire GLASER, Direction de la Division de la Régulation AMF Laurence CARON-HABIB, BNP PARIBAS
10h45	Pause	
11h00	EMIR : les prochaines échéances 2015 TITRISATION : Enjeux pour les établissements de crédit et sociétés de financement RÔLE ET SURVEILLANCE DES AGENTS LIÉS	Marie-Agnès NICOLET, Présidente de Regulation Partners David CHRETIEN, LANDWELL & Associés
11h45	FATCA : Intégrer les échéances clés de la réglementation FATCA	Table ronde
12h30	Conclusion-Echanges	
13h00	Clôture du séminaire	Edouard de LENCQUESAING, Délégué général, EIFR

CONFERENCE

FINANCEMENT PARTICIPATIF

crowdfunding

22 SEPTEMBRE 2104

8 h30 / 9h00	Accueil des participants	
9h / 9h15	Introduction de la conférence	Françoise PALLE-GUILLABERT, Délégué Général,ASF
9h15 / 9h45	Panorama des réglementations et pratiques internationales en matière de crowdfunding	Marie-Agnès NICOLET, Présidente de Regulation Partners
9h45 / 10h30	Le cadre réglementaire français	Fabrice PESIN, Secrétaire Général ACPR Natalie LEMAIRE, Directrice des relations avec les épargnants AMF
10h30 / 10 h50	Quelles nouvelles obligations d'enregistrement : CIP-IFP	Grégoire DUPONT, Secrétaire Général ORIAS Chritelle SQUIBB, Directrice de la gestion d'Actifs AMF
10h45 / 11h10	Pause	
11h10 / 11h40	Exemples de plate-forme de financement participatifs	Nicolas LESUR, Président de UNILEND Anne SAINT LEGER, Fondatrice de FINANCE UTILE Jean-Michel ERRERA, Cofondateur, MIPISE
11h40 / 12h30	Table ronde Quelles attentes du côté des établissements de crédit et sociétés de financement ? Synopsis de la position des SF	
12h30 / 13h00	Questions Réponses	

Notre Offre de Formations en 2014
Septembre-Octobre-Novembre-Décembre
Retrouvez nos programmes sur le site ASFFOR : www.asffor.fr

FORMATIONS	DATES	TARIF HT	PUBLIC CONCERNÉ	INTERVENANT-EXPERT
CBI	9-10-11 septembre	1310 €HT	Tous cadres désirant connaître ou approfondir le crédit- bail immobilier.	André VOLOTER Consultant, ancien dirigeant de sociétés de CBI Philippe LE ROY Responsable expertise –domaine immobilier BPI Sylvie LACOURT Directeur Général adjoint de NATIXIS LEASE
Connaissance de l'environnement bancaire	10 & 11 septembre	1100 €HT	Nouveaux collaborateurs et jeunes diplômés ayant besoin de connaître les bases de la gestion bancaire	Patrick AUTEAU Consultant diplômé d'expertise comptable
Dispositions en vigueur en matière de construction d'immeubles	16 & 17 septembre	880 €HT	Public sensibilisé au droit de la construction	Jean Pierre BIGOT Notaire
Actualité du droit du cautionnement	16 septembre	990 €HT	Juristes de contentieux, gestionnaires, commerciaux des sociétés financières	Laurent LEMOINE Magistrat consulaire
Initiation à l'affacturage	17 septembre	825 €HT	Toute personne désirant connaître l'affacturage	Laurent LEMOINE Magistrat consulaire
Risque de liquidité bancaire	17 septembre	880 €HT	Responsables en charge des états prudentiels, analystes des risques bancaires	Patrick AUTEAU Consultant diplômé d'expertise comptable
Recouvrement : stratégie de relances différenciées	18 & 19 septembre	1100 €HT	Managers de recouvrement	Jean Jacques LE FLEM Consultant, ancien responsable distribution et gestion des impayés d'une société financière.
Ratio de liquidité bancaire	22 & 23 septembre	1100 €HT	Responsables en charge des états prudentiels, analystes des risques bancaires, toute personne devant participer à l'élaboration des tableaux COREP	Patrick AUTEAU Consultant diplômé d'expertise comptable
Recouvrement de créances : marché des particuliers	23 septembre	880 €HT	Chargés de recouvrement Managers de recouvrement	Emile FURIO Consultant, ancien directeur du recouvrement particuliers, professionnels & entreprises
NOUVEAUTÉ Emir	25 septembre (matin)	450 €HT	Responsables opérationnels, responsables de la conformité, responsables middle et back office	Charles-Henri TAUFFLIEB Senior manager Regulation partners
Approche du crédit-bail mobilier et des locations financières	24,25 & 26 septembre	880 €HT	Employés et cadres (appartenant éventuellement à des établissements n'exerçant pas une activité de crédit- bail mobilier)	Sabine HUTTLINGER Avocat à la Cour David LACAILLE Directeur comptable à la Société Générale Xavier COMMUNEAU Responsable fiscalité financière chez le groupe PSA
Mathématiques financières générales sous Excel	24 & 25 septembre	990 €HT	Commerciaux, assistants de gestion, contrôleurs de gestion, responsables des opérations, directions comptable et financière, toute personne souhaitant mieux maîtriser les calculs financiers à l'aide du tableur EXCEL	Nicolas VAN PRAAG Consultant en gestion des risques de contrepartie, ancien crédit-manager et ancien banquier
Authentification de documents d'identité	2 octobre	990 €HT	Banques et entreprises de crédits	Christophe NAUDIN Formateur de la Gendarmerie Nationale

FORMATIONS	DATES	TARIF HT	PUBLIC CONCERNÉ	INTERVENANT-EXPERT
NOUVEAUTÉ Comprendre la fraude	2 octobre	990 €HT	Contrôleurs internes, juristes, directeurs des affaires juridiques, directeurs qualités, auditeurs internes des sociétés financières et établissements spécialisés	Nicolas VAN PRAAG Chargé de cours HEC
La place de l'assurance dans la couverture des risques d'une opération de crédit-bail immobilier	6 & 7 octobre	990 €HT	Les opérationnels chargés de mettre en place et de gérer des opérations de crédit-bail immobilier	Pascal DESSUET Responsable des assurances pour les affaires immobilières à la Société Générale
Pratique du contrôle interne dans les établissements de crédit	9 & 10 Octobre	1 100 €HT	Toute personne impliquée dans la mise en place ou le suivi du contrôle interne	Patrick AUTEAU Consultant diplômé d'expertise comptable
 Fonctionnement des institutions européennes	7 octobre	650 €HT	Directeur Général, directeur des affaires publiques, directeur marketing, directeur communication, managers, juristes	Euralia Société de conseil en affaires publiques
Les garanties personnelles et les sûretés mobilières	7 octobre	1 100 €HT	Tous publics	Sabine HUTTLINGER Avocat à la cour, Ancien chef de service juridique d'une société financière
Mathématiques financières générales sous HP	9 & 10 octobre	990 €HT	Contrôleurs de gestion, responsables des opérations, directions comptable et financière	Nicolas VAN PRAAG Chargé de cours HEC
Le droit des entreprises en difficulté	14 octobre	990 €HT	Collaborateurs des services contentieux	Sabine HUTTLINGER Avocat à la Cour
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail immobilier	15 & 16 octobre	825 €HT	Cadres confirmés des services juridiques et contentieux	Hervé SARAZIN Notaire SCP Pascal Sigrist Avocat à la cour
L'affacturage et ses risques	21 & 22 octobre	1 210 €HT	Toute personne désirant connaître et approfondir l'affacturage	Laurent LEMOINE Magistrat consulaire
Aspect juridique et contentieux du crédit-bail mobilier	21 & 22 octobre	825 €HT	Cadres confirmés des services juridiques et contentieux	Pascal SIGRIST Avocat à la cour
Dossier Surf : le nouveau cadre prudentiel EC/SF	23 & 24 octobre	1 310 €HT	Collaborateurs des services comptables et financiers	Patrick AUTEAU Consultant diplômé d'expertise comptable
NOUVEAUTÉ Maîtriser la procédure de surendettement	23 octobre	880 €HT	Collaborateurs du service surendettement, recouvrement Managers du service surendettement	Emile FURIO Consultant, ancien directeur du recouvrement amiable et judiciaire, et du surendettement
NOUVEAUTÉ Conformité avec la réglementation AMF	30 octobre	990 €HT	Juristes, responsables conformité	Patrick AUTEAU Consultant diplômé d'expertise comptable
Les fondamentaux de l'analyse financière	5 & 6 novembre	1 100 €HT	Cadres commerciaux, comités de crédits, responsables d'unités d'exploitation	Philippe MIGNAVAL Diplômé d'études supérieures comptables et financières
Gestion des conflits et incivilités	6 & 7 novembre	880 €HT	Tous publics	Lionelle CLOOS Consultante en management
Le crédit-bail règles comptables et financières	13 novembre	990 €HT	Collaborateurs devant participer à la comptabilisation des opérations de crédit-bail et assimilées	Patrick AUTEAU Formateur-Conseil
Mathématiques financières à l'usage des crédits-bailleurs	20 & 21 novembre	1 210 €HT	Contrôleurs de gestion, responsables des opérations, directions comptable et financière	Nicolas VAN PRAAG Chargé de cours HEC
Analyse financière pour non spécialiste	25 & 26 novembre	1 100 €HT	Cadres commerciaux, cadres des services juridiques	Philippe MIGNAVAL Diplômé d'études supérieures comptables et financières
Connaissance de l'environnement bancaire	3 & 4 décembre	1 100 €HT	Nouveaux collaborateurs ayant besoin de connaître les bases de la comptabilité bancaire	Patrick AUTEAU Formateur-Conseil

Formation des Administrateurs des Etablissements de Crédit (EC) et des Sociétés de Financement (SF)

Public

Administrateurs, membres du CA, comité d'audit

Animation

Marie-Agnès Nicollet
Présidente Régulation Partners

Contenu du programme

I – Environnement réglementaire des EC et SF : les règles de gouvernance de CRD4

Le rôle des régulateurs, des organes de gouvernance
Le rôle de l'administrateur et des membres du comité d'audit
Les comités spécialisés : comité des risques & comité des rémunérations
Les bonnes pratiques et textes réglementaires : 97-02, ordonnance du 20 février 2014

II – Quelle soft law pour la gouvernance ?

Contrôle interne et impact sur les activités des adhérents de l'ASF
Positions de l'ACPR sur la gouvernance : 2014-P-02, 2014-P07
Dirigeants effectifs et rôle de l'organe de surveillance
Le cas particulier des SAS position ACPR P 04
Réglementation AMF

III – Analyse de risque

Analyser les reportings
Plan de contrôle périodique
Rapports de contrôle
Cartographie des risques
Stress tests

VI – Veille réglementaire et veille produits

Impacts des nouveautés réglementaires sur les 12 derniers mois
Veille en matière de nouveaux produits

Objectifs et méthode

Etre en conformité avec l'article 39 de la loi de séparation des activités bancaires de juillet 2013.
Maîtriser les nouvelles règles concernant les dirigeants responsables.

Des e-évaluations amont et aval (QCM) pour valider l'acquisition des connaissances.

Durée et tarif

2 Jours : 9 & 10 octobre 2014

1400 € HT (par personne)- hors frais de repas (14 € HT)
Formation disponible en intra-devis sur demande



Sur vos agendas

Le congrès annuel conjoint 2014 d'Eurominas et de Leaseurope
se tiendra à Barcelone

Les 9 et 10 octobre 2014

La Lettre de l'ASF n° 161 est tirée à 3000 exemplaires

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : Philippe Dumont, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général

Conception graphique : JCh Moreau Consultants - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue -

Ont également collaboré : Sabrina Dupin (Calix) - Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet-Redjda - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche -

Sébastien Commain (Elan) - Frédéric Le Clanche - Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Magalie Portel - Isabelle Richard -

Cyril Robin - Michel Vaquer

ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES